

Le Plan Particulier de Mise en Sureté

A l'attention des parents des élèves de maternelle



Le Plan Particulier de Mise en Sureté est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation propre à chaque établissement scolaire afin d'assurer la mise en sureté de toutes les personnes présentes en cas d'accident majeur.

Les exercices de mise en œuvre du PPMS, organisés au cours de l'année scolaire, permettent d'en vérifier le caractère opérationnel et d'en assurer la validation.

Ces exercices ont un double objectif :

- Entraîner les élèves et les personnels sur la conduite à tenir en cas de survenue d'un évènement majeur,
- Mettre en évidence les évolutions ou adaptations à apporter au PPMS pour renforcer sa validité.

Le **Lundi 4 novembre à 14h** se déroulera un exercice de simulation séisme dans les établissements scolaires.

A titre exceptionnel, le temps de repos des enfants des classes de Maternelle, notamment des plus jeunes, risque d'être perturbé.